

# **MAIRIE DE SEUGY**

## **COMPTES RENDUS**

### **REUNION CONSEIL MUNICIPAL**

#### **11 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 11 mars 2017 à neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame EULLER Geneviève, Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Geneviève EULLER Maire.

**PRESENTS:** Mes Geneviève EULLER, Marie-Laure SAVY, Valérie DELPLACE JEOFFROY, Cynthia COCAUD, Ariane COLLARD, Catherine GEHAN, Mrs Michel CAHOUR, Patrice LECLAIRE, Jacques ALATI, Patrick GAUGAIN, Gérard COCHET.

**ABSENT :** Mrs Vincent PASQUET, Dominique GEHAN

**POUVOIR,** Mr Vincent PASQUET pouvoir à Mr ALATI, Dominique GEHAN pouvoir à Mme Catherine GEHAN

**SECRETAIRE:** Mr CAHOUR

Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 7 mars 2017

**Ouverture de la séance 9 h 30**

#### **Approbation du conseil municipal du 18 janvier 2017**

Approuvé à l'unanimité.

#### **Approbation des comptes de l'année 2016.**

##### **1) compte de gestion 2016**

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur est conforme au compte administratif de 2016.

A la clôture de l'exercice 2016, il est constaté un résultat excédentaire :

- En cession d'investissement de 262 365, 86 €
- En cession de fonctionnement de : 494 271, 15 €.

Le résultat cumulé du compte de gestion se solde par un excédent de :

Total investissement + fonctionnement : 756 637, 01 €

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le compte de gestion dressé par le trésorier de Luzarches.

Approuvé à l'unanimité.

##### **2) compte administratif**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016,**

Présentation par Monsieur LECLAIRE Patrice, Premier Adjoint :

**Compte Administratif 2016 de la Commune de Seugy**

dont les résultats sont définis comme suit :

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                           | <b>€</b>          |
| DEPENSES   | 716 295,25        |
| RECETTES   | 931 680,59        |
| RESULTAT 2016 (excédent)                                   | 215 385,34        |
| PART AFFECTE A L'INVESTISSEMENT                            | -157 593,29       |
| €  |                   |
| RESULTAT REPORTE (N-1 excédent)                            | 436 479,10        |
| RESULTAT CUMULE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (excédent) | <b>494 271,15</b> |

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                           |                   |
| DEPENSES  | 289 362,83        |
| RECETTES  | 164 168,59        |
| RESULTAT 2016 (déficit)                                   | -125 194,24       |
| RESULTAT REPORTE (excédent N-1)                           | 387 560,10        |
| RESULTAT CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (excédent) | <b>262 365,86</b> |

**\* des restes à réaliser de l'année 2016 arrêtés comme suit :**

|   |            |
|---|------------|
|   | <b>€</b>   |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                               |            |
| DEPENSES  | 834 265,55 |
| RECETTES  | 959 459,79 |
| RESULTAT DES RESTES A REALISEE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 125 194,24 |

Le Conseil Municipal, approuve les résultats énumérés ci-dessus,

Le Conseil Municipal, compte tenu des résultats du compte administratifs 2016, à savoir :

|   |                     |
|---|---------------------|
| - de l'excédent de fonctionnement cumulé de                         | 494 271,15 €        |
| - de l'excédent d'investissement cumulé de                          | 262 365,86 €,       |
| - Excédent cumulé Investissement + fonctionnement à la clôture 2016 | <b>756 637,01 €</b> |

Monsieur LECLAIRE propose :

- de reporter en recette d'investissement, à l'article 001, la somme de 262 365,86 €
- de reporter en recette de fonctionnement, à l'article 002, la somme de 494 271,15 €

Approuvé à l'unanimité

### **Demande de subvention DETR2017**

**Maison du village** : réfection de la toiture et pavage du devant de la cuisine

Construite en 1995, la Maison du village d'une surface hors-œuvre nette de 419 m<sup>2</sup> avec une salle polyvalente d'une superficie de 180m<sup>2</sup>, accueille plusieurs associations :

-fanfare,- théâtre, Activités diverses : yoga, tennis de table, etc...Réunions familiales.

Le nombre de participants, tourne autour d'une centaine de personnes, dont 50 % venant d'autres communes.

Il s'avère que des travaux de réhabilitation doivent être réalisés, notamment les extérieurs.

En effet, la terrasse et les allées, dont les pavés autobloquants sont disjoints, est en plein désordre et l'ensemble est devenu dangereux.

Il est donc nécessaire d'engager des travaux.

De même : devra avoir lieu : La réfection partielle de la toiture et des gouttières.

Entreprises consultées :

Entreprise N° 1 pour les travaux de réhabilitation des pavés autobloquants (surface 21.2 m<sup>2</sup> autour de la MDV, création d'une terrasse et allée pour une surface de 68 m<sup>2</sup>) pour un montant HT de 7 857,81 € HT soit 9 429,37 € TTC.

Entreprise N° 2 pour la réfection partielle de la toiture comprenant la réfection partielle de la toiture, la pose de produit anti mousse par pulvérisation, la fourniture et pose de 59 ml .de gouttière en zinc demi-ronde dev 33, et des descentes en zinc de diamètre 100 mm pour un montant total de 11 646,00 € (TVA non applicable).

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents y référent.

Approuvé à l'unanimité

#### **Cimetière** : mur et ouverture de porte

Notre cimetière arrivant à saturation, il nous a été possible d'acquérir une partie de la parcelle voisine, classée en « emplacement réservé » à notre PLU et ce, suite à la mise en vente de la propriété. La transaction a eu lieu dernièrement, en février.

De ce fait, la parcelle acquise, en enclave, n'étant accessible que par le cimetière actuel, nous sommes amenés entre autre :

- A clôturer la parcelle acquise, côté propriété,
  - à créer une ouverture entre les deux cimetières, le mur séparatif étant en moellons de pays.
- 1) Entreprise N° 1: ouverture du mur entre le lot BN 811 et BN 1089, pose d'une clôture béton sur 43.64ml pour un montant HT de 13 052.50 € soit TTC 15 663,00 €.
  - 2) Entreprise N° 2 : travaux identiques à ci-dessus :  
Pour un montant TTC de 17 060,00 € ((TVA non applicable)

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents y référent.

Approuvé à l'unanimité.

#### **IV) Tirage au sort des jurys d'assises** –

Comme tous les ans il nous est demandé de procéder au tirage des jurés d'assises.

Les personnes tirées au sort doivent être âgés de plus de 23 ans et de moins de 70 ans. Pour la commune de Seugy il est demandé de tirer publiquement le triple de jurés d'assises de celui fixé par arrêté préfectoral 2017-009 portant répartition des jurés appelés à siéger à la cour d'assises au cours de l'année 2018 . Pour Seugy il est demandé de tirer au sort 2 x 3 jurés.

**N° 217                      N° 144                      N° 248                      N° 134                      N° 277                      N° 488**

#### **V) Embauche d'un employé municipal par voie de mutation**

Il est demandé à l'assemblée délibérante de valider l'embauche d'un adjoint technique de 2° classe échelon 9 indice brut 364 indice majoré 338 sous réserve d'un arrêté portant à reclassement de sa mutation.

Approuvé à l'unanimité.

#### **Décision de prendre un arrêté de municipal de mise en péril .**

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à prendre un arrêté de mise en péril pour les parcelles 781–783 située rue de Viarmes suite au sinistre intervenu le 26 décembre 2009.

Approuvé à l'unanimité.

#### **Lecture de DIA**

Section B parcelle 1266 et 1299

Section B parcelle 0038

Section A parcelle 698

Section B parcelle 1088 et 1085

#### **Exonération du golf de la taxe d'ordures ménagère**

Suite à la demande d'exonération de la TOM du golf du mont Griffon, le conseil municipal décide à l'unanimité de renvoyer le dossier vers l'intercommunalité.

#### **Questions diverses**

Pour information des devis ont été demandés pour le bouchage de trous des chaussées de la rue de la fontaine et le chemin de Bertinval.

Eclairage rue de Viarmes en panne.

Il est prévu de faire nettoyer le tag place de l'école.

Il est demandé de faire déplacer le panneau d'affichage de l'église.

Il est demandé de revoir les possibilités d'accéder au tennis en dehors des heures d'ouverture de la mairie, il est prévu de mettre en place une serrure avec demande de caution pour obtenir la clef.

Il est constaté une recrudescence d'actes d'incivilité (particulièrement au niveau de la dépose d'encombrant) et de l'utilisation des poubelles du cimetière pour dépôt d'ordures ménagères par des particuliers

Proposition d'acquérir un terrain en haut de la ruelle Eluy à aménager en terrain de football le conseil demande de voir les possibilités de réaliser ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 h 30

SEUGY, le 11 mars 2017